



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2022-112

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur SAINT-QUENTIN Frédéric tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3371 à Monsieur SAINT-QUENTIN Frédéric domicilié à Quiévrechain (Nord) – 6 rue des Frères Bruaux.

Cette concession est accordée à compter du 18 octobre 2022 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2 m2, d'un montant de CENT QUARANTE HUIT EUROS.

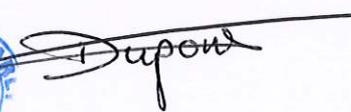
La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 24 octobre 2022

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le




Isabelle DUPONT